

**RAPPORT INTERSESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES
POPULATIONS/COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES EN AFRIQUE**

**Commissaire Soyata MAÏGA
Présidente du Groupe de Travail**

**57^{ème} Session ordinaire de la Commission africaine des Droits de l'Homme
et des Peuples**

**Banjul, Gambie
4 - 18 novembre 2015**

En application de l'article 23(3) du Règlement intérieur de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) et en ma qualité de Présidente du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones (le Groupe de Travail), je présente le présent Rapport qui rend compte des activités de promotion menées depuis la 56^{ème} Session ordinaire de la Commission, réunie du 21 avril au 7 mai 2015, à Banjul, en Gambie.

1. Du 12 au 15 Mai 2015 : Participation au Forum Foncier Mondial à Dakar

Le 13 mai nous avons présidé une table ronde sur le thème : « **les Droits des Peuples Autochtones sur les terres, territoires et ressources en Afrique** » dans le cadre du Forum Mondial Foncier organisé par la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre (ILC) sous le thème général suivant : « **Une Gouvernance Foncière Inclusive et juste au service du développement durable : le temps de l'action** » en collaboration avec la Commission Nationale de la Reforme Agricole du Sénégal et d'autres Ministères du Gouvernement de ce pays.

La table ronde avait pour panélistes : Ogiek Peoples' Development Program, MBororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA) ; Union pour l'Emancipation de la Femme Autochtone (UEFA). Les discussions portaient sur les droits fonciers autochtones dans les différents cadres et les législations internationales. Il a été relevé que nonobstant l'existence de ces droits, ils ne sont pas toujours reconnus par la plupart des Etats Africains.

La séance a abordé les principales tendances, défis et opportunités, dans le but d'aider à la prise en compte des droits fonciers des Peuples Autochtones en l'Afrique dans le Plan d'Action de l'ILC. Les échanges ont également porté sur l'égalité et l'équité entre les Genres en terme d'accès à la terre, à travers

notamment les mécanismes alternatifs de résolution de conflits, les titres fonciers communs, la promotion des réseaux de la société civile.

Nous avons présenté le rôle et la contribution de la Commission Africaine dans la promotion et la protection des droits des populations autochtones en Afrique, à travers son Groupe de Travail.

2. Etude sur les Industries Extractives

Il convient de rappeler, comme noté dans mon dernier rapport d'intersession à la Commission, que le Groupe de Travail avait organisé à Windhoek, en Namibie, un Séminaire de validation de l'Etude sur les Industries extractives au cours duquel les participants avaient pu faire des commentaires utiles. J'ai aujourd'hui le plaisir de relever que le Consultant chargé de l'Etude a intégré tous les commentaires et que l'Etude sera soumise à la présente Session de la Commission, pour adoption.

3. Publication et Lancement du Rapport de la Tanzanie

Le Rapport sur la Visite de Recherche et d'Information en République unie de Tanzanie (2013), qui avait été adopté par la Commission Africaine, à l'occasion de sa 15^{ème} Session extraordinaire, organisée à Banjul (Gambie) en mars 2014 est dorénavant disponible sur support papier. Le rapport sera officiellement lancé en République unie de Tanzanie, en collaboration avec la Commission des Droits de l'Homme et de la Bonne Gouvernance de Tanzanie, au cours de ce mois (novembre). Le Dr Naomi Kipuri, membre du Groupe de Travail, qui a aussi pris part à la mission, participera à la cérémonie de lancement au nom du Groupe de Travail. La version électronique du rapport peut être consultée à l'adresse http://www.iwgia.org/publications/search-pubs?publication_id=719

Nous exhortons toutes les parties prenantes, du gouvernement aux organisations de la société civile, en passant par les organismes des Nations Unies, à lire le rapport et à travailler ensemble à la mise en œuvre des recommandations qui y sont issues. Le Groupe de Travail est toujours ouvert et prêt à apporter son assistance, dans les limites de son mandat et de ses ressources, afin de contribuer à ces efforts.

J'exhorte le Gouvernement de la République unie de Tanzanie et les autres parties prenantes à rendre compte de l'état de mise en œuvre desdites recommandations à l'occasion de la présentation prochaine de son rapport périodique.

4. Session de formation à Pretoria

Ce cours d'une semaine sur les droits des populations autochtones était, au début, un projet tripartite entre le GTPA, l'Université de Pretoria et le BIT. Il a commencé en 2011 et en est cette année à sa cinquième édition. Des membres du GPTA ont également joué les rôles d'organiseurs et de personnes ressources. La session de formation de Pretoria a été un important projet qui a regroupé différents acteurs sociaux qui interviennent sur les questions touchant aux droits des populations autochtones, notamment des acteurs représentant les gouvernements, des organisations de populations autochtones et autres ONG des droits humains et de développement.

Après la quatrième séance de formation, le GTPA estimait qu'il convenait d'améliorer le cours et avait décidé de s'impliquer, de l'étape de la conception du cours à celle de la mise en œuvre. Un membre du GTPA a été chargé d'apporter son appui à l'organisation du cours, deux mois avant le début de ce dernier. Une description du cours et des lignes directrices destinées aux personnes ressources ont été préparées, ainsi que des orientations pour les participants. Le contenu du

cours a été modifié et de nouveaux éléments ont été introduits, le nombre de personnes ressources a été réduit, mais des personnes ressources hautement qualifiées ont été mises à contribution. Ces mesures préparatoires ont permis d'améliorer considérablement le cours. Les exposés des personnes ressources étaient ciblés et une importante amélioration de la participation a été notée.

Le Cours est dispensé chaque année en septembre, à l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud. Les personnes intéressées par les questions touchant aux droits des populations autochtones et/ou qui travaillent sur lesdites questions sont fortement encouragées à présenter leur candidature. Pour de plus amples informations, visiter le site web du Centre des Droits de l'Homme de l'université de Pretoria, à l'adresse <http://www.chr.up.ac.za/index.php/ahrc-courses/ipr-course.html>

5. Réunion du Groupe de Travail

Le Groupe de travail a tenu sa deuxième réunion de l'année 2015, les 1 et 2 novembre. Au cours de la rencontre, le Groupe de Travail a examiné plusieurs questions de l'ordre du jour, en particulier son plan stratégique pour les trois prochaines années, la situation et l'avenir des financements et il a également entendu un rapport présenté par les représentants des populations autochtones du Kenya et faisant le point sur la situation des populations autochtones.

Le Groupe de Travail a également rencontré des représentants d'ONG travaillant sur les questions autochtones qui avaient participé au Forum des ONG et débattu des voies et moyens de renforcer davantage la relation de travail entre le Groupe de Travail et lesdites organisations de la société civile.

6. Conférence sur le Document final du GTPA

En septembre 2014, les Nations Unies ont organisé la toute première Conférence mondiale sur les Peuples autochtones (CMPA), qui a réuni des Etats membres des Nations Unies, des organisations des populations autochtones et d'autres parties prenantes. La CMPA s'est conclue par l'adoption d'un Document final, négocié entre les Etats membres de l'ONU et les Peuples Autochtones. Le Document final n'est pas un nouveau traité ou instrument international sur les Peuples Autochtones, il s'agit plutôt d'un instrument de mise en œuvre de la DNUDPA et d'autres instruments internationaux pertinents relatifs aux droits des peuples autochtones. Le Document final met en exergue des engagements, des responsabilités et des jeux de rôle clés de divers acteurs pour la réalisation des droits des peuples autochtones, tels que présentés dans tous les instruments internationaux pertinents. Le Document final requiert, notamment, des Etats qu'ils élaborent des plans d'action nationaux pour la mise en œuvre la DNUDPA.

Comme indiqué dans mon dernier rapport, le Groupe de Travail a participé, au nom de la Commission, au processus préparatoire et aux sessions officielles de la CMPA. Le Groupe de Travail a aussi organisé à New York, et en marge de la CMPA, des réunions d'information avec plusieurs représentants d'Etats africains et de l'Union africaine.

L'ambition du Groupe de Travail est de faire de ce Document final une pierre angulaire pour la mise en œuvre de la DNUDPA. Le Document final devrait, en outre, guider la mise en œuvre des procédures internationales et nationales pertinentes, en particulier l'agenda Post-2015 du développement. Néanmoins, plusieurs parties prenantes en Afrique ignorent l'existence du Document final.

En conséquence, conformément à son mandat de vulgarisation des instruments internationaux des droits de l'homme, le Groupe de Travail organise au mois de Décembre 2015 à Yaoundé, au Cameroun, une Conférence sur le Document final de la CMPA. Le choix du Cameroun a été motivé par l'ouverture de ce pays aux droits des peuples autochtones et par ses efforts louables dans ce sens. C'est pourquoi le Groupe de Travail a la ferme conviction que le Cameroun peut initier une tendance positive sur le continent en jouant un rôle de pays précurseur dans la mise en œuvre des recommandations du Document final.

La Conférence a deux objectifs majeurs :

- a) Renforcer l'appropriation, au niveau national, du Document final. Le séminaire tentera de remédier à la faible connaissance du Document final par les acteurs nationaux clés, en particulier les institutions nationales des droits de l'homme, les parlementaires, les communautés/organisations autochtones, les fonctionnaires, les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les universitaires.
- b) Initier un dialogue multilatéral visant à rendre le Document final applicable dans les différents pays africains.

Si les fonds nécessaires sont disponibles, le Groupe de Travail envisage d'organiser des conférences similaires dans d'autres pays. En conséquence, nous félicitons et encourageons les Etats, les

organisations de la société civile et les bailleurs de fonds qui le souhaitent à coopérer avec la Groupe de Travail, surtout dans la perspective de l'année 2016, dédié aux Droits de l'Homme en Afrique, en vue de l'organisation de ces conférences.

D'autres activités sont prévues pour la prochaine période d'intersession, notamment l'organisation d'une visite en République d'Afrique du sud et d'un séminaire en République du Congo.

7. Suivi de la Situation des Populations autochtones sur le Continent

Au cours de l'intersession, le Groupe de Travail a continué de suivre la situation des droits des populations autochtones sur le continent. Il a porté une attention toute particulière aux développements en Ethiopie en ce qui concerne la situation des représentants de population autochtones devant se rendre au Kenya afin de participer à une conférence organisée sur les droits des populations autochtones dans la région.

Le Groupe de Travail suit également les développements au Kenya, en particulier, la mise en place d'un groupe de travail devant favoriser la mise en œuvre de la décision de la Commission Africaine sur les endorois. Bien que le Groupe de Travail n'ait pas encore réussi à obtenir du Gouvernement une confirmation officielle sur la question, des informations crédibles laissent à penser que ce Groupe de Travail a été effectivement mis en place au cours de cette année.

L'objectif du Groupe de Travail conformément à son mandat est de proposer à la Commission Africaine, des mesures concrètes qui seraient de nature à

contribuer à la promotion et à la protection des droits des Communautés Autochtones en Afrique.

A cet égard, j'exhorte les Etats parties à collaborer avec le Groupe de Travail en répondant à nos diverses correspondances et Appels urgents et en outre à mettre en œuvre les décisions et recommandations de la Commission Africaine. J'encourage également les organisations de la société civile ainsi que les ONGs travaillant sur les questions autochtones au niveau des pays, à nous transmettre leurs rapport d'activités sur les progrès identifiés ainsi que sur les défis qu'elles rencontrent dans leur travail, en faveur du respect des droits des populations autochtones./.